

LE COMITÉ LOCAL DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE BAIE-COMEAU PRÉSENTE SON PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Baie-Comeau, le 6 juin 2019. – Le comité local de la zone industrio-portuaire (zone IP) de Baie-Comeau a dévoilé aujourd’hui son plan de développement. S’articulant autour de huit orientations, celui-ci mise entre autres sur la préparation des terrains industriels à l’investissement, sur l’optimisation des infrastructures de transport maritime et continental, sur le soutien au développement de la main-d’œuvre et sur la stimulation de synergies et d’innovations industrielles.

La zone IP de Baie-Comeau comprend le secteur portuaire lui-même, accessible et libre de glaces à l’année, les espaces industriels du parc Jean-Noël-Tessier, les infrastructures d’approvisionnement hydroélectrique présentes sur le territoire, ainsi que l’accès routier vers la fosse du Labrador et les ressources forestières et minérales de la Manicouagan.

« Par ses caractéristiques distinctives et son positionnement stratégique, et ce, tant par rapport aux ressources naturelles de proximité que par rapport aux marchés internationaux, notre territoire détient plusieurs atouts de taille pour stimuler le développement industriel », souligne Karine Otis, présidente du comité local de la zone IP de Baie-Comeau. « La disponibilité de terrains de grand gabarit, le potentiel des infrastructures logistiques et la présence de PME innovantes comptent parmi les principaux atouts sur lesquels nous voulons tabler. »

Le rôle du comité local consiste à agir en concertation pour mettre en place les conditions les plus favorables à la concrétisation de projets d’investissements. « Ces conditions favorables concernent notamment la capacité d’accueil physique, le développement d’un écosystème économique attractif, ainsi que l’acceptabilité sociale des projets », selon Karine Otis, qui illustre que « le comité local de la zone IP de Baie-Comeau est le seul au Québec, à notre connaissance, qui s’est doté d’un cadre stratégique de développement durable, dans le but de guider les investisseurs sur la voie d’approches de développement responsables et cohérentes avec les valeurs d’un territoire désigné par l’UNESCO à titre de réserve de biosphère. »

Les secteurs de développement prioritaires ciblés sont l’extraction des ressources minérales, la première et la deuxième transformation à valeur ajoutée, la fabrication, l’entreposage et l’expédition de produits et la bioénergie. Plusieurs projets importants déjà en cours de développement s’inscrivent dans la lignée des priorités établies par le comité. Notons par exemple les projets de Mason Graphite, des Métaux Canadiens et de BC Minerals Partnership, ainsi les projets touchant les infrastructures stratégiques, dont la cession des installations portuaires fédérales à la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau, le développement du parc Jean-Noël-Tessier et le développement d’un corridor ferroviaire nordique (QC-Rail).

Le plan de développement est le fruit de plusieurs mois de travail mené en collaboration avec les acteurs industriels locaux, ainsi que différentes communautés d’intérêts. Il s’est appuyé sur une méthodologie développée par le Groupe CAI Global.

S'inscrivant dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec, l'implantation de zones IP vise à favoriser la réalisation d'investissements privés, notamment dans le secteur manufacturier, afin de créer des emplois, de stimuler le développement régional et d'augmenter la valeur des exportations québécoises, tout en contribuant à la réduction des impacts environnementaux liés au transport des matières premières et des marchandises. La zone IP de Baie-Comeau a été désignée en 2016 à l'issue d'une importante mobilisation des organismes de développement socioéconomique, des instances politiques et des intervenants industriels locaux.

- 30 -

Pour information :

Karine Otis, présidente du comité local de la zone IP
(418) 295-2593, poste 224 ou (418) 293-3601

karine.otis@idmanic.ca

La documentation générale sur la Stratégie maritime du Québec et les zones IP peut être consultée en ligne à economie.gouv.qc.ca.

Le Plan de développement abrégé de la zone IP peut être consulté en ligne à <http://www.idmanic.ca/developpement-industriel>